

attaque nucléaire. Comme je l'ai déjà dit, les armes nucléaires ne disparaîtront par de sitôt. Ceci dit, les promesses de non-recours aux armes nucléaires par les États qui en possèdent revêtent une importance considérable, même dans les conditions soigneusement définies par chacun de ces États. On pourrait peut-être maintenant parvenir à des ententes internationales propres à renforcer la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires. Il est important d'accroître la confiance, afin que tous les États se sentent à l'abri d'une attaque surprise ou d'une erreur de calcul. L'information est l'un des éléments de cette confiance. En effet, une information fiable sur ces questions et une certaine structure de restrictions précises et convenues, contribuera à persuader les États que la guerre nucléaire peut être évitée.

Les vues du Canada sur d'autres points à l'ordre du jour seront énoncées au moment opportun. Cependant, notre approche générale des négociations en vue du désarmement et du contrôle des armements sera influencée par les objectifs généraux suivants. Premièrement, nous accorderons la préférence aux initiatives qui font appel à des mesures véritables de limitation, de réduction ou d'élimination des armements et des forces armées et qui, partant, influent sur la capacité effective des États de faire la guerre.

Deuxièmement, nous estimons que le Comité du désarmement devrait être impliqué davantage dans les questions de fond. En effet, s'il est opportun que les négociations sur certains types de systèmes d'armes soient menées en dehors du Comité, du moins dans les premiers stades, il reste — comme d'autres l'ont d'ailleurs fait remarquer — que les armes de destruction massive constituent une menace pour tous les habitants de la planète, qu'ils soient citoyens de petits ou de grands États. Nous considérons, par conséquent, que le Comité du désarmement devrait établir au plus tôt un groupe de travail chargé d'étudier les modalités d'un traité sur les armes chimiques, comme il a déjà été proposé par un grand nombre de membres. Il est en effet important que tous les membres du Comité soient au fait des grandes questions en litige concernant la portée et la vérification d'un tel traité, afin d'être en mesure de participer à leur règlement et, plus particulièrement, d'assumer pleinement les obligations que celui-ci imposera à ses signataires.

Troisièmement, nous continuerons d'attacher de l'importance aux méthodes de vérification qui inspirent confiance dans le respect effectif des accords; ces méthodes sont davantage susceptibles d'atteindre leur objectif si des organismes impartiaux et compétents participent à ce processus. L'administration par l'AIEA des garanties applicables aux activités nucléaires pacifiques en est un bon exemple. Par conséquent, nous approuvons le principe d'une agence internationale de satellites de contrôle placée sous l'autorité des Nations Unies, même si de formidables obstacles financiers et politiques se dressent sur la voie de son établissement. Un groupe d'experts a été chargé d'étudier cette question et nous appuierons sa recommandation visant la présentation d'un rapport exhaustif d'ici à 1981.

Quatrièmement, nous sommes disposés à appuyer d'autres initiatives qui contribuent au renforcement du rôle des Nations Unies en tant que source importante d'information et d'expertise au chapitre des arrangements relatifs au contrôle des armements. Il